

NS
1

ROS

10

Y

Je soussignée LAFAYE Marie-Josée sollicite
le maintien de la zone constructible sur les
parcelles B 113, 1094 et 1119.

En effet, elles m'ont été attribuées dans mon
récent jugement de Divorce et je me trouverais
donc lésée financièrement si elles n'avaient
plus qu'une valeur agricole.

D'autre part, ces terrains n'ont aucun
intérêt agricole par leur qualité.

Fait à Paris et Bon,
le 15 juillet 2019

